

Communiqué de presse

MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

Signature des arrêtés de mise en sécurité et d'évacuation du Carrare

Ce mardi matin, j'ai signé deux arrêtés déclarant temporairement inhabitable l'immeuble « Le Carrare », situé au 13 avenue du 8 mai 1945. À l'issue d'un délai de 72 heures, tous les occupants devront avoir évacué les lieux, cette mesure étant prise pour leur propre sécurité au vu des dysfonctionnements constatés. Ces arrêtés enjoignent la copropriété d'effectuer les travaux de sécurisation d'urgence permettant de réinstaurer des conditions de vie décentes pour les occupants du Carrare.

Cette décision forte s'inscrit à l'issue d'un long travail partenarial avec la Préfecture, la Police nationale, le Parquet de Grenoble, des experts de la sécurité du bâtiment et de l'habitat, aux côtés des services de la Ville, de la Métropole, de la police municipale et des élus.

Les récentes expertises menées depuis avril 2024 mettent en lumière que la sécurité des résidents ne peut être garantie en raison du risque incendie et électrique, et qu'ils s'exposent à un « danger de mort permanent ».

Cette situation découle des nombreuses dégradations générées par les actes de malveillance liés au trafic de drogue qui pourrit la vie des résidents et des riverains de cet immeuble du centre-ville depuis plusieurs années, sans compter l'évolution récente du climat insécuritaire en lien avec les fusillades liées à la guerre de gang touchant le territoire ces dernières semaines.

En vue de la mise en sécurité des résidents qui subissent autant l'insécurité liée au trafic que la dégradation alarmante des espaces communs et des logements, j'ai demandé aux services du CCAS, en lien avec les services de l'État, de mettre en place un accompagnement social, ainsi que de veiller à la mise à l'abri, par un relogement d'urgence, des habitants impactés par la fermeture de ce bâtiment.

Amandine Demore
Maire d'Échirolles

Contact : Jérôme Barbieri | Directeur de la communication | jerome.barbieri@echirolles.fr | 06.46.32.28.93